

PN 07978930

LE TUMULUS DE REUILLY

SON VASE FUNÉRAIRE A CORDONS SAILLANTS

DE L'ÂGE PRIMITIF DU BRONZE.

I

OBSERVATIONS PRÉLIMINAIRES.

Parmi les nombreux objets en bronze anté-romains, dont la découverte a été faite et commentée en ces derniers temps, bien peu semblent devoir apporter plus de lumière à la science préhistorique que les cistes ou seaux en tôle de bronze à cordons. Malgré la diversité des dimensions et des détails, ils offrent, en effet, par l'ensemble de leurs caractères généraux une remarquable similitude. Le procédé de fabrication est très spécial et invariable.

Les cistes se sont rencontrées à Hallstatt (dans la Basse-Autriche), en France (Côte-d'Or et Haute-Saône), en Hanovre, en Belgique, près de Mayence, et en d'autres points de l'Allemagne ; mais les diverses parties de l'Italie, qui à une époque quelconque furent sous la domination des Étrusques, en ont, à elles seules, fourni plus encore. Il parut naturel de les considérer comme provenant toutes de l'Étrurie.

Document



0000005619726

Cette contrée n'avait-elle pas excellé dans l'industrie des métaux ? Elle passait depuis longtemps pour être le lieu d'origine des plus précieux objets d'art antérieurs à l'époque romaine, trouvés dans l'Occident de l'Europe.

La grande diffusion des produits de la fabrication Étrusque, des cistes, tout aussi bien que des autres bronzes, s'expliquait aisément par des relations commerciales qu'on sait avoir été étendues. On citait notamment les caravanes dont les routes ont été relevées à travers les Alpes ; elles allaient chercher l'ambre sur les bords de la Baltique, et auraient trafiqué, au passage, avec les cités lacustes de la Suisse et les pays Rhénans.

Les archéologues Italiens, qui avaient retrouvé chez eux de si remarquables et de si nombreux échantillons de l'art du bronze, étaient naturellement portés vers cette hypothèse ; et il n'est pas exagéré de dire qu'au moment des congrès de Bologne (1871) et de Bruxelles (1872), un certain système de pan-étruscisme semblait sur le point de prévaloir.

Cependant, les découvertes se multipliant, les études devinrent plus précises. Entre tant d'objets, auxquels on avait si facilement attribué d'abord une origine commune, on remarqua de notables dissemblances, et une telle variété ne parut plus pouvoir être attribuée à l'évolution normale d'un art unique et de localisation restreinte. Les savants Danois avaient toujours vu, dans les bronzes de leur pays, les traces d'une influence orientale, qui pouvait seule expliquer des types et surtout des symboles hiératiques si étrangers à l'Italie, symboles qui du reste ne se rencontrent pas dans le Danemarck seulement.

Un courant d'idées s'est établi, dont l'honneur nous semble revenir surtout au savant directeur du Musée de Saint-Germain, M. Alexandre Bertrand.

L'art étrusque proprement dit, celui que l'on considère comme représenté par les chambres sépulcrales souterraines de Poggio-Renzo, serait plus restreint, comme durée et comme manifestations en dehors de l'Italie, qu'on n'avait été tenté de le croire.

L'industrie du bronze dans l'Europe centrale procéderait d'influences orientales, qui auraient agi à des époques et par des moyens encore mal déterminés, selon des directions que la géographie physique et les antiques légendes nous permettent de conjecturer, notamment par les lignes fluviales, plus praticables que les mers pour les populations primitives. Ce furent là les chemins des grandes migrations ; ce furent souvent, aussi, ceux des migrations moins étendues et du commerce. De l'Asie, berceau des premiers idiomes, seraient venues également les premières industries. Puis des centres, petits ou grands, se sont formés, se développant sur place avec leur génie particulier. L'Étrurie proprement dite, elle-même, ne serait peut-être que l'un d'eux, mais sur lequel, ultérieurement, les communications maritimes ont pu exercer une influence considérable.

On comprend dès lors qu'une affinité de race, une communauté de mœurs et d'institutions, conséquence de la similitude d'origine, aient pu, à une certaine époque, établir des liens plus ou moins étroits entre les populations du centre de l'Europe. Leurs besoins, leurs conditions d'existence, étaient analogues. Aussi quelques savants, suppléant par ces considérations ethnographiques aux données précises de l'histoire, n'ont pas hésité à les ranger sous une dénomination commune, l'Empire celtique. Les relations qui auraient existé entre elles, si toutefois l'industrie du bronze n'est pas venue déjà formée de l'Asie, suffiraient à expliquer les similitudes observées dans une production

dont les foyers les plus connus sont si éloignés les uns des autres, et si peu reliés. Nul doute, aux yeux de ces savants, que l'Étrurie Circumpadane, n'ait, à une époque reculée, fait partie, ou au moins subi l'influence de cet empire celtique, l'influence des contrées situées au nord des Alpes, et non celle de l'Italie centrale. Le savant Comte Conestabile, dont nous sommes heureux de pouvoir évoquer ici le souvenir si respecté à Orléans, nous semble avoir été bien près de se rallier à ce système, si même il n'était arrivé à l'adopter tout à fait.

L'histoire de ces temps anciens présente encore tant d'obscurités que les hypothèses y tiennent souvent la place des faits acquis. Un point de repère de plus ne saurait suffire à préciser la direction encore douteuse des grands courants de migration ou de commerce, ni à signaler l'étape d'une industrie se propageant lentement. Il faut toujours faire la part des accidents isolés et des causes inconnues (1). Pas plus que l'apparition d'un métal en une contrée ne marque l'origine d'une civilisation vraiment supérieure ; car elle ne fut peut-être, comme nos grandes inventions modernes, qu'un important élément de progrès social, et non le principe d'un âge nouveau.

Cependant tout jalon sérieux mérite d'être relevé avec soin. C'est pourquoi il n'était peut-être pas inutile de faire connaître, dans tous leurs détails, les résultats de l'exploration du tumulus de Reuilly, à quelques kilomètres d'Orléans,

(1) M. A. de Barthélemy, dont la compétence ne peut être révoquée en doute, a fait remarquer que les nombreuses et victorieuses incursions des Gaulois dans l'Italie permettent d'expliquer la présence, sur notre sol, d'objets dont les similaires se trouvent dans la Péninsule. (*Revue critique d'histoire et de littérature*, VI^e année, n^o 50, 14 décembre 1872.)

exploration qui a déjà fait l'objet d'une communication sommaire, à la réunion des délégués des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en avril 1886 (1).

II

LE TUMULUS DE REUILLY. — SON EXPLORATION.

Le tumulus est situé sur les dépendances du domaine de Reuilly, appartenant à M. Boucher de Molandon et pour partie à MM. de Beaucorps, à 14 kilomètres à l'est d'Orléans, à 5 kilomètres au nord de la Loire, vers l'extrémité de la commune de Mardié, limitrophe de celle de Chécy, et sur la lisière de la forêt d'Orléans. Il se trouve dès lors en pleine circonscription de la tribu gauloise des Carnutes, l'un des principaux foyers du culte druidique, tout près de *Genabum*, le célèbre Emporium dont la vieille capitale de l'Orléanais est aujourd'hui la légitime et incontestable héritière.

Les deux villages de Chécy et de Mardié, assis entre la Loire et l'antique voie celtique, devenue plus tard la voie romaine de *Genabum* à *Nevirnum* (Orléans à Nevers), ont les caractères d'une haute antiquité. Leur site, sur deux coteaux coupés à pic au midi et baignés par une petite rivière poissonneuse, est de ceux qu'affectionnaient les peuplades primitives. Leur importance s'est continuée au moyen âge.

De nombreux vestiges d'antiquités, des *cellæ* en silex

(1) *Exploration du tumulus de Reuilly*, Mémoire lu par M. BOUCHER DE MOLANDON, le 29 avril 1886, à la Section d'archéologie.

poli ou à facettes, des briques à rebord, ont été trouvés sur le sol des deux communes, et spécialement dans les environs du tumulus.

Le vieux domaine de Reuilly avait déjà l'honneur d'avoir reçu le premier sous son toit, le 29 avril 1429, la libératrice de la France, à son entrée sur le territoire Orléanais ; il peut se féliciter aujourd'hui d'offrir aux amis de nos antiquités nationales un tumulus vingt-cinq fois séculaire, où s'est rencontré un vase funéraire d'une extrême rareté, que les juges les plus compétents font remonter au premier âge du bronze en nos contrées.

Désigné sur la carte d'État-major sous le nom de Butte-Moreau, le tumulus est aussi nommé dans le pays Butteaux-Hommereaux, sans qu'il soit possible de préciser le sens de ces appellations (1). Sa situation sur un large plateau couvert de bois, sans grand horizon, n'a rien de particulier. M. Jollois, dans son savant *Mémoire sur les antiquités du Loiret*, le passe sous silence.

Une tradition, vraisemblablement fondée, veut qu'à peu de distance, et au midi, des buttes du même genre aient existé au siècle dernier. Elles ont été aplanies par la culture. Un cimetière gallo-romain fut découvert, il y a quelque vingt ans, au pied de l'église de Donnery, à 3 kilomètres. Dans la même commune, près du château d'Allonnes, un puits peu profond, toujours à sec, creusé dans un banc de marne, et contenant encore quelques ossements, offrait les caractères des puits funéraires trouvés dans nos contrées.

(1) Dans certaines contrées, le mot *l'homméc* (synonyme de *l'homme mort*), les *hommées*, signifie en général *cimetière*, et quelquefois *tombe*. — M. Ed. FLEURY, *Sépultures mixtes de Carandà et de Sablonnières (Aisne)*. *Revue archéologique*, 34^e vol., p. 176.

De temps immémorial, la butte était livrée à la culture ; sa hauteur en a été diminuée et sa base élargie. Dans son état actuel, elle mesure 50 mètres de diamètre moyen et à peine 2 mètres de hauteur. Les terres ont été extraites de deux excavations très voisines, peu profondes, l'une d'un ovale irrégulier, l'autre assez exactement circulaire. Faut-il en conclure que les travaux ont été exécutés à deux reprises distinctes ? Rien ne semble l'indiquer.

Nos fouilles ont commencé au mois d'août 1885.

Il ne parut point nécessaire de remuer en entier une masse de terre qu'on peut évaluer à 1,200 mètres cubes, et que la pioche seule peut entamer dans la belle saison. Le centre fut déterminé approximativement ; et, par ce point, nous fîmes passer deux tranchées en croix, l'une de 20 mètres de longueur totale, l'autre de 12 mètres seulement. Toutes deux avaient 1 mètre de largeur. Nous sommes restés constamment avec les ouvriers, pour qu'aucun objet ne pût être dérobé.

A 50 centimètres de profondeur, et près de la croisée des tranchées, nous trouvions une écuelle en terre grossière, sans vernis, sans ornements, ne paraissant avoir été ni fabriquée au tour, ni cuite au feu.

C'est vraisemblablement un échantillon de la poterie gauloise. La terre, brune à l'intérieur, est rougeâtre au dehors, en un mot d'aspect absolument semblable aux fragments de poterie antique qui ont été trouvés, en 1874, dans les grottes préhistoriques de Buthiers, sur les bords de l'Essonne (1).

(1) Ces grottes sont situées près de la limite des départements de Seine-et-Marne et du Loiret, non loin de Malesherbes. — *Station préhistorique aux bords de l'Essonne*, par M. BOUCHER DE MOLLANDON, 1874.

Elle était retournée le fond en dessus. Les ossements qu'elle recouvrait présentent certaines brisures partielles, très difficiles à expliquer autrement que par la calcination. Ils peuvent appartenir pour la plupart à l'homme ou à des animaux de taille équivalente ou inférieure. Deux fragments qui, réunis, constituent le condyle droit du maxillaire inférieur, ont tous les caractères de l'espèce humaine (1).

Il est inutile d'insister sur la nature archaïque de cette première trouvaille, faite à la surface. Seule, elle suffisait à nous prouver l'antiquité du tumulus et de ce qu'il pouvait contenir encore.

Les ouvriers ne rencontraient que quelques moellons épars, non taillés, et des fragments également épars de charbon, de bois pourri ou partiellement carbonisé.

C'est seulement à 1^m 30 de profondeur, à 50 centimètres environ au-dessus du sol naturel, au centre supposé du tumulus, que devait se trouver le vase plein d'ossements calcinés, principal objet de notre découverte.

Il était posé debout, sans qu'aucun massif de maçonnerie, ni même qu'aucune pierre à sec l'isolât latéralement, ou lui servît de support. Des morceaux de bois décomposé, mêlés à la terre, permettent toutefois de supposer que des planches ou des rondins avaient pu être placés au-dessus pour le protéger.

On ne trouva plus que quelques pierres dispersées, à d'assez grandes distances du vase, et des restes de bois carbonisé ou pourri ; l'un d'eux devait provenir d'un arbre assez gros ; puis, à 3 mètres du vase environ, et au niveau du sol naturel, de minimes fragments d'ossements

(1) L'examen de ces ossements a été fait par M. le docteur Pilate, en même temps que celui dont il sera parlé plus loin.

peut-être calcinés. On débaya les tranchées jusqu'à ce sol naturel, qui ne parut point avoir jamais été remué, et on l'entama même de 30 centimètres, dans la partie centrale de la butte.

Des fouilles furent faites dans les angles des tranchées. On rencontra, à quelques centimètres de la surface, une pierre calcaire de nature semblable aux autres, mais plate et portant un trou oblique de 15 millimètres de diamètre. Ce pouvait être un instrument susceptible de recevoir un manche.

A des profondeurs variables, mais toujours très près de l'emplacement du vase, et à l'ouest, se trouvèrent les objets suivants :

Un débris de poterie de 5 millimètres d'épaisseur, paraissant bien cuite, très rouge sur les deux faces ;

Un fragment de bronze de 1 centimètre carré, mince, décomposé, et ne pouvant donner lieu à aucune induction ;

Deux fragments très petits d'une poterie grossière, non cuite, ou de terre glaise battue ;

Quelques débris d'une poterie plus épaisse, cuite peut-être, mais bien grossière ;

Un grattoir mince, en silex ;

Des traces de bois et de charbon, nombreuses et quelquefois étendues, ou de simples taches jaunes, pouvant provenir de bois pourri, ou peut-être d'objets en fer, convertis en oxydes que la terre aurait absorbés ;

Enfin une quantité assez considérable de pierres, dont un grand nombre se touchaient, mais sans apparence de structure, pas même d'une voûte ou d'un mur écroulés, tandis que les autres étaient plus ou moins séparées, entourées par les terres. Toutes ces pierres, ainsi que celles trouvées jusque-là dans les tranchées, sont de même nature. Plusieurs d'entre elles paraissent avoir été usées par

le frottement, et même grossièrement taillées, au moins sur une face, et quelquefois sur les côtés. Elles n'ont point été extraites des excavations mentionnées plus haut comme ayant fourni les matériaux du tumulus, et elles ont subi un travail plus complet que celui nécessité par l'édification d'un mur en pierres sèches. Les carrières de Donnery, à 3 kilomètres, sont les plus voisines, et fournissent un calcaire tout à fait semblable. Il y en a 1 mètre cube environ.

III

LE VASE DE BRONZE.

Malgré l'oxydation et la friabilité du métal, il nous fut facile de reconnaître tous les détails de la forme du vase ; mais il adhérait si fortement à cette terre très sèche et devenue très dure qu'il était souvent impossible de l'en séparer sans le briser. C'était bien un de ces seaux en bronze à cordons (ou cistes), dont les rares spécimens ont été si soigneusement décrits depuis quelques années. (Fig. 1 et 2 de la planche ci-annexée.)

Régulièrement cylindrique, sa hauteur est de 17 centimètres environ, et son diamètre de 19 centimètres. La figure 3 représente la coupe de la moitié gauche. La mince feuille de bronze ne porte d'autre ornement que les cannelures demi-annulaires faisant saillie de 4 millimètres au dehors, coudées à angle vif sur les méplats, uniformément espacées de 17 millimètres environ d'axe en axe.

Les rivets, qui relient verticalement les deux bords de la

feuille, sont grossièrement martelés au-dedans, mais leurs têtes, minces, plates et bien circulaires, sont soigneusement ajustées à l'extérieur, où on les distingue à peine. Elles forment une ligne très régulière.

Une feuille de bronze, de même épaisseur que la précédente, et s'y agrafant sans soudure, constitue le fond. Une rainure annulaire, de 25 millimètres de largeur, fait saillie en dessous.

Sous le poids des terres et par suite de l'oxydation, la paroi verticale a cédé d'un côté ; et deux ou trois cannelures ont été rapprochées jusqu'au contact.

Au bord supérieur, le métal est enroulé sur une baguette de bois de 5 millimètres de grosseur, de manière à former un bourrelet qui remplace le onzième cordon. Le bois se reconnaît encore ; mais tout imprégné qu'il soit d'oxyde, il tombe çà et là en poussière. A ce bord supérieur, qu'elles dépassaient de 1 centimètre, étaient fixées des oreilles doubles, ou attaches pour deux anses mobiles. Les rivets sont semblables à ceux déjà décrits, mais leur tête façonnée est à l'intérieur. Ces oreilles ont 8 centimètres de longueur ; elles sont en gros fil de bronze, arrondies au passage des anses et aplaties à l'endroit des rivets.

Les anses sont cordelées (tordues en hélice) dans leur milieu.

Toutes ces parties métalliques ont, suivant leur degré d'oxydation, des teintes vertes ou bleuâtres qu'elles ont communiquées aux objets en contact avec elles. Toutes se brisent aisément, même les anses et surtout le fond.

L'analyse du métal a donné les résultats suivants (1) :

Le cuivre en compose la majeure partie.

(1) Analyse faite par M. Jullien, pharmacien à Orléans, qui a également analysé les tissus.

L'étain est en assez grande quantité.

Le fer est en très petite proportion, et il serait difficile d'en expliquer la présence ; est-ce une impureté de minerai ? C'est peut-être seulement l'oxyde des parties en fer qui, dissous par les eaux d'infiltration, aura atteint les parois de cuivre.

L'absence complète du plomb et du zinc a été parfaitement constatée.

Le métal des objets trouvés à Eygenbilsen (Belgique), et dont il sera parlé plus loin, avait une composition analogue (1). Le zinc et le plomb étaient en assez faible quantité pour que leur présence fût déclarée purement accidentelle. La même remarque s'appliquerait aux seaux cylindriques trouvés en Hanovre, et d'une manière générale aux bronzes les plus anciens.

IV

OBJETS CONTENUS DANS LE VASE.

Ossements.

Ils occupaient toute la contenance actuelle du vase, soit deux litres environ.

Nous avons confié leur examen à deux médecins distingués de notre ville, MM. Patay et Pilate.

(1) *Bulletin des Commissions royales d'art et d'archéologie de Belgique*, 11^e année, 1872, p. 239. — *Objets étrusques découverts en Belgique*, par M. le conseiller H. SCHUERMANS, qui a publié d'importants articles sur sa trouvaille d'Eygenbilsen et sur toutes les questions qui s'y rattachent.

Après une étude approfondie, M. le docteur Pilate a bien voulu nous donner un rapport écrit, dont nous sommes heureux de reproduire les conclusions :

« Les ossements, mélangés de petits charbons, paraissent tous calcinés, et peuvent se classer ainsi qu'il suit :

« Un grand nombre d'os pouvant appartenir aussi bien à l'homme qu'à des animaux de taille égale ou supérieure ;

« Un grand nombre d'os de l'homme ou d'animaux de taille équivalente ;

« Plusieurs petits os, comme ceux des mains ou des pieds de l'homme, ou appartenant à des animaux de petite taille ;

« Un os présentant tous les caractères du rocher du temporal d'un homme adulte ;

« Un condyle droit du maxillaire inférieur, avec tous les caractères qui se rapportent à l'homme. Le condyle trouvé dans l'écuëlle en terre est aussi du côté droit, et ne peut donc pas appartenir au même individu ;

« La racine d'une dent offrant tous les caractères d'une incisive humaine de petite dimension ;

« La deuxième phalange entière d'un pouce d'homme adulte, avec ses caractères les plus nettement tranchés. »

On remarquera la petite quantité d'ossements recueillis. L'incinération d'un adulte en aurait donné bien davantage. Les os les plus grands, ceux qui résistent le mieux à la combustion, ne sont point représentés par des fragments suffisamment reconnaissables.

Il semble rationnel de considérer comme différant de ces ossements une matière agglutinée qui recouvre une partie du fond du vase. Ce ne sont plus, en effet, des débris secs, cassants, n'ayant aucune adhérence entre eux, ni le plus souvent avec le métal. C'est une substance noirâtre, qui

paraît avoir été visqueuse, où les fragments d'os sont enserrés (1). Non seulement le bronze y est étroitement uni, mais encore il paraît en avoir subi une décomposition dès plus énergiques, qui ne lui laisse plus que la ténuité, et presque la couleur d'une coquille d'œuf calcinée. Faut-il voir là quelque substance animale, sang, chair brûlée ou cuite, ... restes d'un sacrifice ou d'un repas à l'usage du mort ou de sa famille, échappés, on ne sait comment, à la putréfaction? Est-ce le mélange formé par les cendres du bûcher avec l'eau chargée de terre qui se serait introduite dans le vase?

Objets en fer.

Au-dessus des ossements se trouvaient dans le seau de bronze trois objets en fer :

1^o Une pièce, pouvant être une pointe de flèche ou de javelot, longue de 6 centimètres et demi, aigüe à l'une de ses extrémités et portant à l'autre une douille dont le diamètre extérieur est de 14 millimètres, et l'épaisseur de 1 millimètre et demi. Dans l'intérieur, on aperçoit des débris durs paraissant y avoir été introduits accidentellement. Ce sont probablement des os, comme ceux du vase, et non le reste d'une emmanchure. Il serait difficile de les retirer sans briser le fer ;

2^o Deux anneaux en fer, de 3 ou 4 millimètres de grosseur, et d'un diamètre de plus de 3 centimètres. Le métal est complètement oxydé.

(1) Cette matière visqueuse a été également remarquée au fond du seau de Magny-Lambert, dont la découverte a été faite par M. Ed. Flouest, avec le concours de M. Abel Maître, en 1872. (*Revue archéologique*, 25^e vol., p. 363.)

Nattes et tissus.

On distingue un petit fragment d'une natte, ou d'une tresse, dont les brins pouvaient être de la paille entière, des roseaux ou des lanières d'écorce.

Un fragment plus petit encore est une natte très plate et serrée, formée d'éléments semblables à des brins de paille divisés en petites bandes, se croisant obliquement.

Les tissus sont de deux espèces. Il n'en reste d'autres fragments que ceux qui ont été préservés d'une disparition complète par les sels métalliques, les uns isolés, mais ayant été en contact avec les métaux, les autres adhérant encore aux objets en fer, et surtout à la paroi interne du seau, même à quelques points du fond, non à tous. Ils ne semblent point exister sous la matière visqueuse. On serait tenté de croire que les ossements furent enveloppés de ces tissus.

Une analyse chimique attentive n'a pu discerner aucune trace de matière animale ou végétale, poil, laine ou fil. La substance aurait donc été complètement détruite par les composés du cuivre qui en auraient pris la place, molécule à molécule, et ne nous en donneraient pas moins aujourd'hui la figure exacte de la contexture ancienne. Les fossiles nous offrent de nombreux exemples de cette conservation des formes primitives, par la substitution d'une matière à une autre.

L'une de nos étoffes est fine, régulière, facile à reconnaître à l'œil nu pour un de ces tissus croisés comme nous en avons aujourd'hui, et comme on en a découvert à

Magny-Lambert et dans la sépulture gauloise de Mercey-sur-Saône (Haute-Saône) (1).

L'autre, plus épaisse, plus serrée, composée d'éléments assez fins, est en tout semblable à nos tricots actuels (2).

D'après J. Quicherat (*Histoire du Costume*), le talent d'une mère de famille, chez tous les peuples civilisés de l'antiquité, consistait à savoir faire une robe sans couture. Et il en cite, comme exemple, la robe de Jésus-Christ, dont il est parlé dans l'Évangile.

Les soldats romains la jouèrent aux dés, ne voulant pas la couper pour la partager entre eux, « comme elle

(1) *Revue archéologique*, vol. XLIII, 1882, p. 130.

(2) Nous nous sommes adressé à l'un des établissements où nous pouvions trouver les experts les plus compétents, l'École supérieure de commerce et de tissage de Lyon. Avec une obligeance dont nous ne saurions trop le remercier, M. Penot, son directeur, a formulé ainsi son jugement sur nos échantillons.

« Le premier est un tissu appelé *sergé croisé*; c'est l'armature la plus employée dans les lainages unis.

« Le second est un fragment d'étoffe qui n'est plus un tissu, mais un tricot, dans le genre des bas de laine, avec une maille à l'endroit et une à l'envers.

« Quant à la nature des textiles, il a été absolument impossible de la reconnaître, attendu qu'il ne reste plus trace des filaments originaires; la destruction de la matière première est complète. Cependant la comparaison entre les échantillons et des tissus de laine, de coton et de lin semblerait faire croire à un tissu de laine, d'après la disposition des fibres composant un fil.

« On peut supposer que les sels de cuivre ont opéré une combustion lente des tissus; et une combustion lente peut très-bien ne pas faire disparaître l'enchevêtrement des fils, puisqu'une combustion vive peut souvent le laisser subsister, ainsi qu'on le constate en brûlant un tissu d'origine végétale. »

(Seulement, dans le cas qui nous occupe, l'action chimique, au lieu d'avoir pour seul résidu un charbon léger, a introduit des atomes nouveaux, en même temps qu'elle désagrégeait les anciens.)

était sans couture, d'un seul tissu depuis le haut jusqu'en bas ». M. Francisque Michel, dans ses *Recherches sur les étoffes précieuses*, nous apprend que ce vêtement, conservé à Constantinople comme une sainte relique, fut montré, à un ambassadeur espagnol, en 1403. Il ne semblait pas tissu, mais fait à l'aiguille, et les fils paraissaient comme tordus trois par trois et très serrés.

La plupart des tricots actuels, ainsi que celui de Reuilly, ressemblent assez, en effet, à la juxtaposition de fils tordus sur trois brins.

Nous n'avons vu, au Musée de Saint-Germain, aucune étoffe tricotée. Le *Musée des antiquités du nord* de Copenhague n'en possède point non plus (1).

V

COUVERTURE DU VASE.

Le vase n'avait pas de couvercle métallique, mais son orifice supérieur était fermé par une couverture, ayant

(1) Nous pensions que le bonnet hémisphérique de laine, trouvé dans un tumulus, près de Rite dans le Jutland, devait être tricoté, et nous avons demandé des renseignements à ce sujet. M. le directeur du Musée nous répondit aussitôt avec la plus courtoise obligeance :

« Le Musée possède certainement de la première partie de l'âge du bronze (environ 1500-1000 ans avant J.-C.) plusieurs vêtements en laine tissée, mais aucun n'est d'un tissu croisé (tricoté); tous sont faits de pièces d'étoffe avec coutures. Le bonnet hémisphérique dont vous faites mention n'est pas de tricot, mais de plusieurs pièces d'étoffe cousues ensemble, et orné à l'extérieur de quantité de petits cordons fins en fil tordu et se terminant en nœuds. De l'âge du fer, nous possédons bien des fragments d'habillements, mais ceux-ci non plus ne présentent aucun échantillon de tricot. »

30 à 40 centimètres d'étendue dans chaque sens, rabattue au dehors vers les parois verticales, sans cependant y toucher. Elle devait donc avoir été souple autrefois. Mince comme une feuille de carton léger, de couleur uniformément blanchâtre, comme du parchemin, rigide maintenant et devenue très-cassante, il était difficile de la séparer de la terre, qui y adhéraient fortement. Elle n'a pu être obtenue qu'en fragments de quelques centimètres. Sa cassure la montre lamellaire comme un carton fait de plusieurs feuilles de papier; chacune de ces lamelles est un peu fibreuse. On y voit des nœuds très-petits, comme ceux qui existent sur l'écorce d'un arbuste. Présentée à une bougie, elle brûle avec une flamme vive et assez colorée, en donnant une odeur agréable. Aucune application de couleur n'est visible.

Particularité remarquable, on ne voit point de traces de décomposition ni de pétrification sur cette substance, qui est absolument uniforme d'aspect, et simplement desséchée à l'extrême. Il semblerait qu'il y eût souvent deux épaisseurs distinctes et quelquefois trois, car les fibres ne vont point dans le même sens; et il y a décollement facile en plus d'un endroit. Il se pourrait aussi qu'il y eût des bandes d'un ou deux centimètres de largeur seulement.

Nous pensions d'abord être en présence d'une écorce de racine; il ne fallait songer ni au cuir, ni au bois, ni à une pâte homogène de petite épaisseur.

Nous avons consulté M. Ed. Flouest, membre distingué de la Société des antiquaires de France, ancien procureur général à la Cour d'Orléans. Il a soumis un échantillon à l'examen de chimistes compétents et d'un des savants botanistes attachés à l'École Normale Supérieure. Ils ont cru y reconnaître les couches extérieures d'une écorce de cerisier, de tilleul ou de bouleau.

Guidés par ces indications, nous avons comparé notre substance à l'écorce fraîche du bouleau. Nous avons trouvé : même épaisseur, même aspect plus lamellaire que fibreux, mêmes petites traces brunes de 1 millimètre de largeur environ, et de deux ou trois centimètres de longueur au plus, et jusqu'à cette souplesse que devait avoir la couverture du vase pour prendre la forme que la main de l'homme et le poids des terres lui ont donnée.

« Les Gaulois, nous disait M. Ed. Flouest dans une lettre particulière, travaillaient très habilement certaines écorces, et notamment celle du bouleau, l'*arbor gallica*, dont Pline a fait, en deux lignes, une description si élégante et si vraie. Ils en constituaient des surfaces d'une certaine étendue ; et on en a retrouvé, dans une sépulture d'Outre-Rhin, deux fragments cousus ensemble au moyen d'une véritable piqûre..... C'est donc le produit probable d'une très ancienne industrie indigène. »

Il resterait à expliquer comment une écorce a pu rester intacte, au milieu des terres rapportées, à cette faible profondeur, pendant que le métal et le bois, enfouis en même temps, subissaient une décomposition si complète. On n'a trouvé aucun vestige de peinture ou d'enduit ; et les sels de cuivre, si reconnaissables à leur couleur, n'ont pu préserver que les portions peu étendues qu'ils ont colorées, et qui ne sont même pas toutes les portions au contact.

Cette conservation singulière, la science pourra peut-être la justifier par la composition chimique de l'écorce de bouleau, ou en découvrant la trace d'une préparation antiputride qu'aucun indice n'a révélée à nos yeux.

Le Musée de Saint-Germain ne contient aucun échantillon d'une substance semblable.

Les deux faces (interne et externe) de l'écorce offraient par place des dessins que représente la fig. 4. Leur parfaite régularité, aussi bien que le genre d'impression, permettent d'affirmer qu'ils ont été obtenus par un gaufrage ou estampage. Ils consistent en des bandes de deux types différents, de 4 ou 5 millimètres de largeur, qui se succèdent en alternant avec des intervalles de 4 millimètres. La surface n'en était pas entièrement recouverte, mais pouvait bien en être bordée ; et il est très probable que les bandes étaient en ligne droite, non en cercle.

Nous n'avons retrouvé nulle part de dessins analogues à ceux qui forment le premier type. Il paraît difficile d'indiquer à quel genre d'inspiration a obéi l'ouvrier, et où il a cherché ses modèles. La nature ne semble pas les lui avoir fournis, et ce ne sont pas là les figures géométriques qu'on retrouve souvent, les points, les cercles, les lignes brisées, les traits parallèles, les grecques.

L'autre type, n'étant qu'une combinaison de chevrons, rentre dans la catégorie des éléments de décoration les plus archaïques.

Il est difficile de préjuger les usages auxquels pouvait servir cette écorce (ou ces écorces superposées). Sa destination première n'était vraisemblablement pas d'être employée comme couvercle d'un vase.

VI

DES CISTES.

M. Alexandre Bertrand, en 1873, a traité de la façon la plus complète la question des seaux en bronze à côtes (ou

cistes) formés de feuilles minces dont les extrémités sont assemblées par des rivets (1) ; et ceux d'Eygenbilsen, de Magny-Lambert, entre autres, ont donné lieu à des descriptions séparées très complètes.

Ils offrent de nombreux caractères communs.

La soudure en est toujours absente ; le fond est agrafé, rarement rivé ; les réparations sont faites au moyen de plaques rivées. On sait que la soudure fut inventée par Glaucus, selon Pline, vers le VII^e siècle avant notre ère.

La partie supérieure est toujours renforcée par un enroulement de la tôle qui recouvre une baguette de bois, de métal fusible, ou même de bronze.

Les anses sont souvent mobiles, quelquefois mobiles et jumelles et cordelées (tournées en hélice), ailleurs fixes et ornées de pendeloques, comme à Magny-Lambert.

La hauteur diffère peu du diamètre.

On y a découvert, mais rarement, des caractères étrusques ou supposés tels. Des lignes chevronnées de points font quelquefois saillie au dehors ; mais, le plus souvent, les parties cylindriques, entre les cordons, ne sont point ornées.

L'exécution est d'une grande régularité. Pour former les cordons, le métal a été refoulé à angle vif, mais sans déchirures ; leurs dimensions, leur écartement, sont uniformes.

Les cistes sont souvent accompagnées d'objets en bronze, même en or, placés dedans ou à côté.

En Italie, elles étaient, dans le principe, destinées à d'autres usages ; mais elles revêtirent, aux environs de l'ancienne Felsina (Bologne), le caractère d'urnes funéraires. Sur huit cistes découvertes à la même époque

(1) *Revue archéologique*, 25^e vol., p. 361.

dans le territoire circumpadan, deux renfermaient des objets de toilette, six contenaient des ossements brûlés.

M. le comte Gozzadini, le grand archéologue italien, directeur général du Musée de Bologne, a bien voulu nous transmettre de précieux renseignements sur les cistes Bolognaises.

« Elles appartenaient à deux époques, savoir : 1^o à l'époque archaïque, ou du type de Villanova, ou paléo-étrusque ; 2^o à l'époque décidément étrusque.

« Les poignées des cistes archaïques sont ordinairement fixes ; cependant il y a quelques exemples très rares de poignées mobiles.

« Les poignées des cistes étrusques sont fixes sans exception.

« Les cistes archaïques sont ordinairement plus petites que les autres, les cordons sont en plus petit nombre et beaucoup moins rapprochés ; ordinairement elles sont ornées de figures au pointillage ou au repoussé.

« La ciste de Monteveglio (Bolonais) est le type de la seconde époque (1). »

Haute de 46 centimètres, munie de quatorze cordons, elle est ornée de deux rangs de petites bossettes et possède un couvercle à poignée décoré d'arabesques ponctuées et de bossettes. Le fond est orné également. Elle contenait des os carbonisés et une œnochoe avec figures peintes.

A Magny-Lambert (voir la note de la page 16) la ciste ne contenait ni cendres, ni ossements. Elle avait été, peut-être, le vase où se préparait la boisson du guerrier, comme sembleraient l'indiquer le *simpulum* ou puits et la coupe qui l'accompagnaient. Nous avons indiqué, à la même page,

(1) Lettre de M. le comte Gozzadini, en date du 23 mars 1887.

par quelles hypothèses on pourrait expliquer la présence de la matière noire visqueuse qui tapissait le fond. La tête du squelette se trouvait à 25 centimètres au-dessous.

Quelques savants ont voulu voir dans les cistes une imitation des vases en terre qui portent des renflements de même aspect que leurs cordons, vases que l'on rencontre en Italie. C'est amoindrir singulièrement le mérite des ouvriers du bronze. Si leurs productions ne relèvent point de l'art proprement dit, on ne peut leur contester le style, c'est-à-dire l'exacte et élégante appropriation de la forme au but poursuivi et à la matière employée. Les deux anses empêchent les mouvements qui pourraient faire répandre le liquide ; quadrangulaires, avec les angles arrondis près des points d'attache, elles ont été simplement tordues en hélice, dans la partie médiane ; et cette disposition, qui ne semble que décorative, a aussi son utilité ; elle empêche le glissement dans la main. En se rabattant, elles s'appliquent exactement sur les bords du vase. Leurs attaches ont un joli contour.

Dans la poterie, les cordons saillants sont une ornementation fort discutable. Dans le bronze, ils ont, au contraire, une fonction nécessaire. Ils dénotent une technique ingénieuse, presque savante, très ménagère de la matière première, qui était fort rare sans doute. La feuille métallique, ainsi estampée, cesse d'être ce qu'on nomme en géométrie une surface développable. Partant, elle ne s'enroule pas aisément sans une déformation des cordons. Elle était travaillée certainement avant la jonction des bords par les rivets, surtout pour les petits vases, dans lesquels le jeu du marteau n'eût pas été suffisant, mais non sans avoir reçu déjà, plus ou moins complètement, la forme cylindrique.

Par ces cordons, elle acquiert une rigidité qu'une feuille d'épaisseur double, mais à surface unie, n'aurait peut-être point présentée. A titre d'expérimentation, nous avons eu la curiosité de faire fabriquer deux cylindres, de même diamètre et de même hauteur, ouverts aux extrémités; les bandes de tôle de cuivre avaient été prises côte à côte, dans la même feuille. Seulement, dans l'un des deux cylindres, on avait pratiqué grossièrement trois cannelures annulaires analogues à celles des cistes. Pour déterminer un affaissement de 7 millimètres dans le sens du diamètre, il fallut, avec ce cylindre, une charge de plus de 25 kilogrammes. Moins de 6 kilogrammes suffirent avec l'autre. La résistance était donc quadruplée par les cannelures.

Que l'on considère de quels rustiques ateliers et de quels grossiers outils de pierre ou de bronze disposaient ces premiers ouvriers pour produire de telles œuvres; et on sera bien forcé d'admettre, avec nous, qu'ils durent être quelque chose de plus que les serviles imitateurs des potiers. Vingt-cinq siècles avant l'industrie moderne, ils ont réalisé, avec autant de simplicité que d'élégance, le principe des minces tôles estampées, des fers creux en demi-cylindre et des fers *cornières*.

D'après les renseignements particuliers que nous devons à l'obligeance de M. Al. Bertrand, sous la date du 23 avril 1886, « le nombre des cistes découvertes sur le territoire de l'ancienne Gaule, c'est-à-dire en France, Belgique, Prusse rhénane, Bavière rhénane et Suisse, serait de six seulement :

« 1^o Eygenbilsen, près de Tongres, Belgique, 1871. — Au Musée de Bruxelles.

« 2^o Belgique, sans provenance précise. — Au Musée de Bonn.

« 3^o Environs de Mayence. — Au Musée de Mayence.

« 4^o Gommerville (Côte-d'Or), 1872. — Au Musée de Saint-Germain.

« 5^o Magny-Lambert (Côte-d'Or), 1872. — Au Musée de Saint-Germain.

« 6^o Grauholz, près Berne. — Au Musée de Berne. »

On pourrait ajouter à l'énumération qui précède, un fragment de tôle de bronze estampée trouvé à Mersey-sur-Saône (Haute-Saône), en 1880, seul reste d'une ciste à côtes de petite dimension, qu'on suppose avoir été semblable à celle de Gommerville.

Celle de Reuilly serait donc la septième ou huitième de l'ancienne Gaule.

« Le nombre des cistes à côtes du même type, continue M. Bertrand, est beaucoup plus considérable en Allemagne et en Italie. Je trouve sur mes listes, qui ne sont pas complètes, mention de vingt découvertes faites en Allemagne (Allemagne du Nord et Allemagne du Sud). »

Pour l'Italie, M. le comte Gozzadini, dans son savant ouvrage paru en 1877, en fixait le nombre à cinquante-quatre, dont quarante-cinq pour les environs de Bologne. Le Musée de cette ville en compte vingt (1).

Le seau à cordons de Reuilly est donc le plus occidental de ceux recueillis jusqu'à ce jour. Il est en dehors des

(1) Cet intéressant détail est précisé dans une lettre qu'a bien voulu nous écrire M. Bizio, conservateur du Musée des antiquités de Bologne, de laquelle nous extrayons ce qui suit :

« Le Musée de Bologne, peut-être le plus riche en cistes de bronze, possède 20 exemplaires découverts dans les environs de la ville :

« Tombeaux Benacci : 2 avec deux anses horizontales ; 1 avec deux anses demi-circulaires ; 1 conservée seulement à moitié et avec

routes les plus généralement admises jusqu'ici pour le commerce étrusque.

Les partisans de l'étruscisme de tous les seaux à cordons remarqueront que l'aire de leur diffusion s'étend maintenant de la Basse-Autriche vers le sud-est, à Lubeck vers le nord et à Orléans vers l'ouest. Pour prétendre les avoir répandus si loin, l'Italie nous semble n'en montrer elle-même que bien peu.

Nous n'ajouterons qu'un mot sur cette question de l'étruscisme, qu'au commencement de ce mémoire nous avons eu l'intention d'exposer sommairement, non de résoudre. S'il était vrai que des caravanes, que des colporteurs, partis d'Italie, eussent trafiqué de ces cistes avec des populations sans industrie, qu'auraient-ils reçu en échange? Il nous semble que c'eût été une loi de ce commerce si lointain, avec transports à dos d'hommes ou d'animaux, d'opérer par transactions simples sur des objets également légers et peu encombrants. Or, une ciste devait représenter une très grande valeur. L'autre terme du marché à conclure ne nous est point indiqué, et il ne paraît pas que l'on se soit beaucoup préoccupé de le faire connaître.

Ne serait-il pas étonnant, d'un autre côté, que des populations si éloignées les unes des autres se soient entendues pour donner, dans le culte de leurs morts, cette

neuf cordons ; 2 autres en morceaux. On a retiré seulement les quatre poignées horizontales.

« Tombeaux de Luca : 1 ciste avec deux poignées demi-circulaires.

« Tombeaux de l'Arsenal : sept poignées horizontales de cistes en fragments.

« Tombeaux Stradella-Certosa : 6 cistes avec deux poignées horizontales.

« Tombeaux Arnoaldi : 3 cistes avec deux poignées demi-circulaires. »

importance extrême aux produits d'un art étranger? N'est-ce pas plutôt de l'industrie nationale, si grossière ou barbare qu'elle fût, que devaient procéder les usages funéraires? On ne comprendrait une exception que pour des armes, des chars, ou tous autres objets que la guerre eût rendus pour ainsi dire inséparables de la mémoire du défunt.

Après les cistes, nous ne pouvons nous dispenser de mentionner un vase que M. Al. Bertrand n'hésite point à ranger dans la même catégorie, à cause de sa fabrication et parce qu'il est analogue à ceux qu'on a rencontrés à Hallstatt associés à des cistes (1). Il est fort semblable (sauf l'absence d'ornements) à celui trouvé dans la Carniole, en 1882, connu sous le nom de situle de Watsch, et dont les figures au repoussé sont si remarquables (2). Découvert à Plougoumelen (près Vannes), en 1873, il était enterré assez profondément et rempli d'ossements. Il est tronconique et sans cannelures, mais formé d'une mince feuille de bronze dont les bords sont reliés par des rivets.

Dans la grande série des vases en tôle de bronze à rivets et sans soudure, le seau de Reuilly sert ainsi de jalon entre les régions centrales de l'Europe et l'extrême limite du continent vers l'Ouest.

(1) Note de M. Al. Bertrand, *Revue archéol.*, 26^e vol., p. 321.

(2) *Revue archéol.*, 3^e série, tome II, 2^e semestre 1883, p. 265.

VII

CONCLUSION.

La simplicité de notre monument, qui ne cube pas moins de 1,200 mètres de terre, et celle de son mobilier funéraire, sont un caractère de haute antiquité. L'industrie du fer s'y révèle moins que celle du bronze, puisque le fer semble y figurer comme matière précieuse, et n'est cependant représenté que par des échantillons presque informes. Il y a donc tout lieu de faire remonter le tumulus de Reuilly au III^e ou IV^e siècle avant notre ère, époque que l'on adopte généralement pour les cistes trouvées en Gaule.

Les découvertes faites dans notre province ne peuvent malheureusement fournir d'utiles points de comparaison. M. Jollois, dans son mémoire publié en 1836, ne cite, pour le Loiret, que quatre grands tumulus de 7 à 12 mètres de hauteur, qu'il n'a pu obtenir la permission d'explorer. Il en mentionne plusieurs petits, surtout en Sologne, et notamment quatre très voisins les uns des autres, à Saint-Cyr-en-Val, à 12 kilomètres seulement de Reuilly, mais de l'autre côté de la Loire. Les fouilles qu'il a exécutées dans le plus élevé d'entre eux, de 3^m 40 de relief, n'ont donné que des urnes en poterie très grossière et de nombreux restes de charbon de nature animale.

Depuis, vers 1840, l'un des grands tumulus, celui de Mézières, canton de Cléry, a été partiellement fouillé. On a rencontré, près de la surface, des objets très intéressants, mais vraisemblablement gallo-romains. Une galerie sou-

terrain, dirigée vers le centre de la butte sans l'atteindre, n'a rien fait découvrir.

Résumons, avant de finir, les caractères archaïques du tumulus de Reuilly et de ce qu'il renfermait.

Absence des monnaies qui se rencontrent d'ordinaire dans les tombes gallo-romaines.

Aucune trace de ce réduit (ou *cairn*), de ces voûtes qui recouvrent souvent les corps, de ces dalles qui les supportent ou qui protègent la tête, de ces murs en pierres sèches qui entourent les urnes funéraires. Rien pourtant ne semble faire croire que le seau ait été dérangé depuis l'origine. Si quelques rondins ou planches lui avaient été intentionnellement superposés, ils n'avaient d'autre support que les bords de l'excavation même.

L'absence d'armes bien reconnaissables et de grande dimension indique peut-être la tombe d'un prêtre ou celle d'une femme (1). Les deux anneaux de fer ne semblent être que des objets de parure, mais ils conviennent aussi bien à l'un qu'à l'autre sexe. Les restes d'un guerrier sont souvent accompagnés d'attributs plus nettement caractérisés que notre pointe de fer pourvue d'une douille.

Une hypothèse pourrait, toutefois, se présenter à l'esprit, et nous nous faisons un devoir de l'étudier avec soin.

Le vase en bronze serait-il le seul vestige parvenu jusqu'à nous d'une sépulture multiple, qui aurait été fouillée et pillée, comme tant d'autres (2), mais incomplètement? Des armes de fer ou de bronze, des bijoux et quelques

(1) L'inhumation et l'incinération paraissent avoir été pratiquées en Gaule simultanément : la première pour les guerriers, l'aristocratie, l'autre pour les prêtres et leur entourage.

(2) La sépulture à char de la Bouvandeau, commune de Somme-Tourbe (Marne), par exemple, avait été bouleversée à une époque

objets de valeur auraient-ils été emportés par les spoliateurs qui auraient rejeté pêle-mêle avec la terre, dans l'excavation faite par eux, les pierres, le petit fragment de bronze de deux centimètres carrés et le petit tesson de poterie rouge non vernissée dont nous avons parlé plus haut ? Mais dans ce cas, quelques débris des ossements, qu'ils n'avaient nul intérêt à emporter, seraient restés comme témoins de cette violation partielle.

Comment expliquer surtout que le vase, placé au centre, ait été complètement oublié ou respecté ?

L'urne de bronze, par nous retrouvée, était, en effet, déposée au centre du tumulus, et près de la surface du sol naturel. La convexité régulière de ce tertre artificiel nous a permis, sans difficulté, de faire correspondre à son milieu le point d'intersection de nos tranchées perpendiculaires. Les violateurs, qui savent que dans les sépultures les objets précieux sont toujours déposés au centre, eussent dirigé leurs recherches sur ce point, et l'eussent trouvé aussi facilement que nous. Le tumulus ayant à peine deux mètres de hauteur, ils ne pouvaient manquer d'y rencontrer ce qu'ils cherchaient.

Les objets, en très petit nombre et sans caractère, que nous avons recueillis dans notre exploration, appartiennent à tout remblai artificiel ; les moellons épars, ou groupés au milieu des terres, ne peuvent être les débris d'un cairn primitivement élevé autour du vase, car on n'eût pu démolir cette calotte de pierre sans que l'urne n'apparût immédiatement aux regards des spoliateurs.

ancienne, mais seulement dans la partie tout à fait centrale. On put recueillir encore, en 1885, des débris de grands vases et de nombreux et volumineux ornements de fer et de bronze.

M. Ed. FLOUEST, *Mémoires des Antiquaires de France*, 5^e série, tome VI, 1885, p. 99.

L'aspect du terrain, dans nos deux tranchées perpendiculaires qui traversaient toute l'étendue du tertre, ce muet langage plus éloquent souvent que de longs discours, révélait d'ailleurs que ces terres n'avaient pas été remuées depuis le jour où la main de l'homme les avait entassées.

Tout semble donc indiquer que le tumulus de Reuilly, avec son vase archaïque, plein d'ossements calcinés, et les curieux accessoires que nous avons décrits, est un monument funéraire d'origine préhistorique conservé dans sa complète intégrité, et jusqu'à présent unique en nos contrées.

Explorateurs scrupuleux, nous pensons qu'on nous pardonnera l'étendue de nos descriptions. Les détails les plus utiles à signaler ne sont pas toujours ceux qui avaient frappé davantage au premier abord. Il peut être téméraire de choisir. Nous bornant au rôle d'observateurs fidèles, nous laissons à de plus doctes le soin de rattacher définitivement notre découverte à celles qui ont été faites ailleurs, et de fixer quelle part elle permet d'attribuer à l'Orléanais dans l'histoire des plus anciennes civilisations.

Orléans, 20 mai 1887.



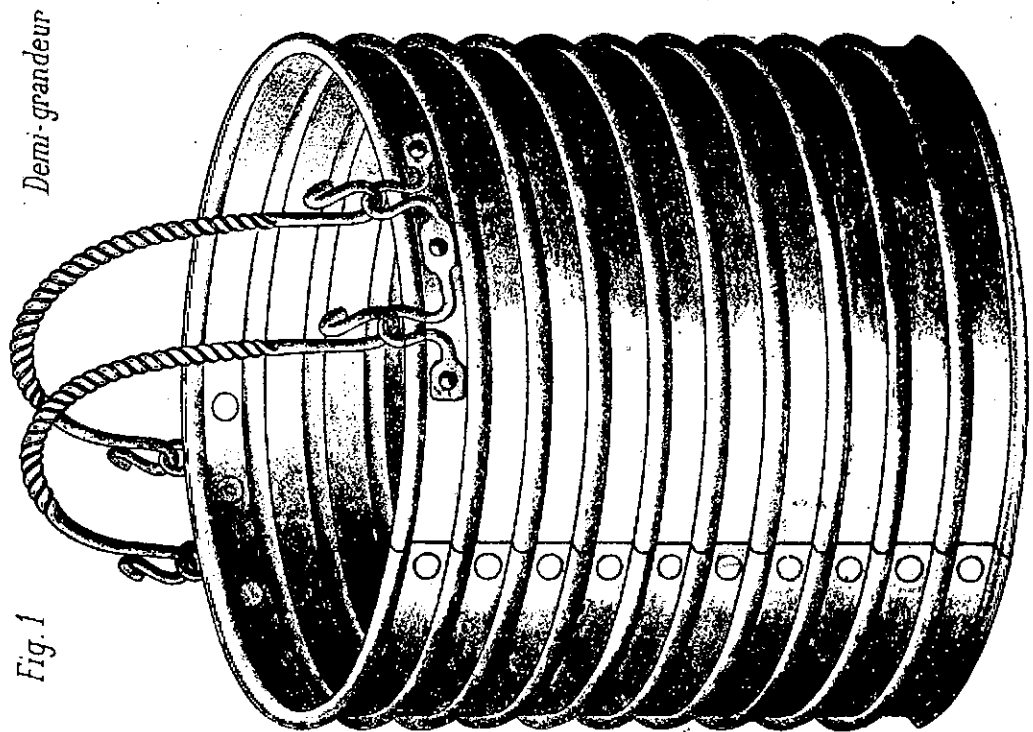


Fig. 1

Demi-grandeur

Anse vue de face. demi grandeur

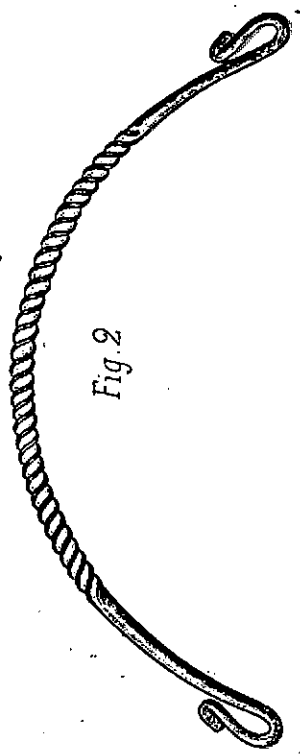


Fig. 2

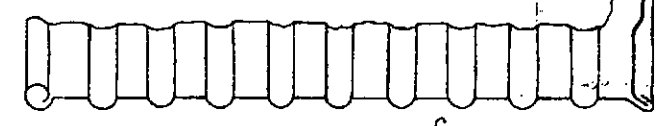


Fig. 3

Demi-grandeur

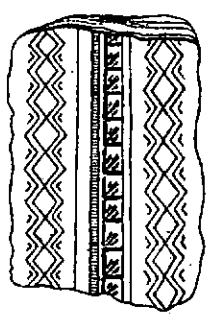


Fig. 4

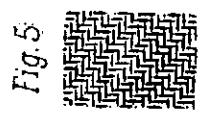


Fig. 5

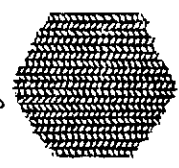


Fig. 6

au double de grosseur